

**L'hon. M. Pickersgill:** Je n'ai pas prétendu que seuls les conservateurs aient agi de la sorte. Le député n'a pas écouté.

**M. Cardiff:** Mais si, j'ai écouté!

**L'hon. M. Pickersgill:** J'ai dit que ça se faisait dans le passé.

**M. Cardiff:** Beaucoup d'embarras pour rien! Vous consacrez beaucoup de temps à un tas de choses qui n'ont aucune importance.

**L'hon. M. Pickersgill:** Les interventions du député sont toujours de tout premier ordre, bien entendu. Encore nous avons entendu les éloquentes discours du premier ministre, du chef de l'opposition et du chef de la CCF sur les droits de l'homme; et pourtant, le whip principal du gouvernement affirme aujourd'hui que le renvoi de deux hommes sur la foi d'accusations que nous n'avons pas examinées au Parlement est une question qui ne tire pas à conséquence.

**M. Cardiff:** Je n'ai pas dit cela.

**L'hon. M. Pickersgill:** Eh bien, une chose sans importance!

**M. Cardiff:** Je n'ai rien dit de tel.

**L'hon. M. Pickersgill:** Je ne vais pas dénaturer les propos du député: le compte rendu nous dira bien ce qui en est.

**M. Cardiff:** Je me suis borné à poser une simple question, et vous n'avez pas voulu y répondre.

**L'hon. M. Pickersgill:** Si l'honorable député veut répéter sa question, j'y répondrai.

**M. Cardiff:** Continuez votre discours.

**L'hon. M. Pickersgill:** Je répète que je ne cherche pas à condamner de gouvernements antérieurs ni aucun homme politique antérieur, mais il s'agit d'un usage que le premier ministre ou un autre devrait bien entreprendre de réformer. J'aimerais qu'une personne impartiale enquête sur ces accusations d'activité politique. Pour ma part, j'espère ne jamais faire partie d'un gouvernement qui suivra cette pratique. Bien des députés pensent peut-être que je ne parle pas bien sérieusement, vu que mes perspectives politiques ne sont pas très bonnes.

Cependant, je suis sérieux à ce propos et je ne veux pas m'écarter du sujet. Ce qu'il y a, c'est que le ministre a laissé congédier deux employés d'un parc national, ainsi qu'il l'a déclaré, parce qu'un député non désigné a porté des accusations. Nous ne savons rien de ces accusations. Je répète que nous avons le droit, à la Chambre, d'obtenir ces renseignements, afin que nous puissions juger si la mesure a été justifiée ou non. Ces gens disent qu'elles ne l'ont pas été. Je ne prends

pas leur part. Je ne les ai jamais vus de ma vie. Je ne sais rien d'eux, si ce n'est ce que j'ai sous les yeux dans ces documents.

Ce n'est pas un cas isolé, bien entendu. Le ministre en a eu d'autres et je veux dire quelques mots d'un autre cas au sujet duquel le ministre n'a déposé de dossier qu'après l'adoption de ses prévisions budgétaires. Auparavant, toutefois, je dois dire que j'ai une autre lettre, ici, qui est signée par MM. Thomas Williams et William Asseff, de Smelt-Brook, dans le comté de Victoria, au Cap-Breton. Elle était datée du 28 août, et on pouvait y lire:

Je sais que vous ne représentez pas Victoria-Cap-Breton-Nord, mais je vous écris cette lettre dans l'espoir que vous pourrez nous aider à retrouver notre emploi au parc national de Cape Breton Highlands.

Le soussigné, Thomas Williams, de Smelt Brook, et William Asseff, de South Harbour, comté de Victoria, avons été congédiés le 26 août à midi. Deux hommes qui travaillaient à la rampe de lancement de Smelt Brook ont été engagés à notre place.

Peter A. MacIntosh est allé travailler à la rampe de lancement le 26 août et a été engagé au parc le même jour. M. Ernest Briand, qui était contremaître adjoint à la rampe de lancement, a eu une ou deux semaines pour trouver un contremaître à mettre à sa place pour qu'il puisse travailler aux parcs nationaux.

Je vous demande donc si c'est une façon équitable de traiter un Canadien libre et si l'on va nous priver du privilège de voter librement.

J'aimerais savoir pourquoi, alors qu'aucune plainte n'a été adressée au surintendant, on nous a congédiés et remplacés par deux autres hommes. J'aimerais savoir, monsieur le député, si vous poserez cette question à la Chambre et si vous m'enverrez la réponse.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Est-ce toute la lettre?

**L'hon. M. Pickersgill:** C'est toute la lettre, et je me ferais un plaisir de l'envoyer au premier ministre.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Ce n'est pas la peine.

**L'hon. M. Pickersgill:** Ce n'est pas mon genre de donner lecture de parties de documents.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Non, mais vous lisiez si vite pour finir.

**L'hon. M. Pickersgill:** Je sais que les honorables députés veulent en finir et je tâche de leur rendre service. Je demande aussi qu'on veuille bien excuser ma voix; elle a besoin de repos.

Je veux passer à un autre cas; il s'agit de quelque chose qui a été discuté, lors de l'examen des crédits du ministre, le dernier soir de cet examen. Il m'a dit que je trouverais réponse à mes questions, auxquelles il n'a pas répondu,—je ne dirais pas qu'il s'y est refusé, mais qu'il est resté collé à son